



**COLOMBIE – MESURES VISANT LES IMPORTATIONS  
DE TEXTILES, VÊTEMENTS ET CHAUSSURES**

**ARBITRAGE AU TITRE DE L'ARTICLE 21:3 C) DU MÉMORANDUM D'ACCORD  
SUR LES RÈGLES ET PROCÉDURES RÉGISSANT  
LE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS**

La communication ci-après, datée du 15 novembre 2016 et adressée par l'arbitre, M. Giorgio Sacerdoti, au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 21:3 c) du Mémoire d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends.

---

J'ai l'honneur de vous adresser une copie de ma décision arbitrale relative à l'affaire *Colombie – Mesures visant les importations de textiles, vêtements et chaussures* (WT/DS461/13) conformément à l'article 21:3 c) du Mémoire d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends. Cette décision est distribuée aujourd'hui aux Membres de l'Organisation mondiale du commerce.

---